



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2022-2023

NOM DU PROJET		COLLEGE AU CINEMA VAUCLUSE	
PARTENAIRE		Cinéma Utopia- Avignon	
NIVEAUX CONCERNÉS		PERIMÈTRE	DOMAINE
6ème-3ème		Vaucluse	Cinéma et audiovisuel
CONTRIBUTION AU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE DES ELEVES			
RENCONTRER	PRATIQUER	CONNAITRE	
Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire Appréhender des œuvres et des productions artistiques	Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production Mettre en œuvre un processus de création Concevoir et réaliser la présentation d'une production S'intégrer dans un processus collectif Réfléchir sur sa pratique	Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique Utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel Mettre en relation différents champs de connaissances Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre	
Oeuvres, lieux, professionnels rencontrés	Pratique artistique proposée aux élèves	Champs de connaissance explorés	
Découvrir des films de qualité, patrimoniaux et contemporains, dans des salles de cinéma, trois fois par an. Rencontre avec les professionnels du cinéma	Des ateliers de pratique artistique peuvent être proposés en complément du dispositif (via le pass culture)	S'approprier les images avec sens critique Saisir la complexité de notre monde par une éducation au cinéma S'exprimer à l'écrit et à l'oral sur une œuvre cinématographique Stimuler une approche critique du cinéma par une approche pédagogique disciplinaire, pluridisciplinaire ou à travers l'enseignement d'histoire des arts.	

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Dans le cadre du partenariat entre l'Académie d'Aix-Marseille et le cinéma Utopia d'Avignon, Collège au cinéma est un dispositif national initié conjointement par le Ministère de la culture, le Ministère de l'éducation nationale, et le CNC (Centre National du Cinéma et de l'Image Animée).

Collège au cinéma est relayé localement par la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA et la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Vaucluse.

De la 6e à la 3e, Collège au cinéma propose aux élèves de découvrir trois oeuvres cinématographiques par an lors de projections organisées à leur intention dans les salles de cinéma. Il s'agit de leur permettre de constituer les bases d'une culture cinématographique.

Le dispositif repose sur l'étude d'oeuvres d'auteurs qui ont marqué le cinéma ou représentatifs du cinéma contemporain. Il propose de faire accéder le jeune public à des films qu'il ne connaît probablement pas encore, d'enrichir et de diversifier ainsi sa culture cinématographique.

Cette opération s'inscrit dans une politique globale d'éducation artistique et culturelle dont la vocation est de faire découvrir d'autres cinématographies, d'aiguiser la curiosité et de stimuler une approche critique du cinéma par une approche pédagogique disciplinaire, pluridisciplinaire ou à travers l'enseignement d'histoire des arts.

La programmation repose sur des films d'origines et de genres différents, de patrimoine ou contemporains, de longs et de courts métrages, de fictions et de documentaires sélectionnés au niveau national pour leur qualité artistique. Les séances ont lieu dans la salle de cinéma partenaire la plus proche. La fréquentation de la salle de cinéma, lieu originel de la diffusion du spectacle cinématographique, dans des conditions souhaitées optimales, est également une proposition essentielle pour conduire les jeunes vers une pratique culturelle du cinéma.

Le dispositif est présent dans le Vaucluse depuis 1992. Le cinéma Utopia, Avignon en assure la coordination.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

La participation repose sur le volontariat des enseignants qui souhaitent en faire bénéficier leur(s) classe(s) et doit s'inscrire dans le cadre du projet d'établissement et/ou dans la mise en œuvre du contrat d'objectifs.

L'engagement est annuel. A ce titre, **chaque classe inscrite doit assister aux trois projections.**

PROGRAMME 2022-2023

6ème/ 5ème

1T: Chicken Run (2000) de Nick Park & Peter Lord vostfr

2T : Le mécano de la générale (1926) de Buster Keaton

3T : Mon oncle (1958) de Jacques Tati

4ème / 3ème

1T : Rocks (2019) de Sarah Gavron

2T : L'enfance nue(1968) de Maurice Pialat

3T : Le tombeau des lucioles(1988) de Isao Takahata

CONTACTS

EDUCATION NATIONALE

Délégation Académique à l'Éducation Artistique et à l'Action Culturelle, Rectorat (DAAC)

Jacques Mancuso: Professeur relais de la DAAC associé à Utopia-Avignon

06 61 80 34 06

courriel :

jacques.mancuso@ac-aix-marseille.fr

Isabelle Tourtet conseillère départemental EAC : isabelle.tourtet@ac-aix-marseille.fr

Muriel Benisty responsable académique cinéma et audiovisuel daac.cinema@ac-aix-marseille.fr

LES PARTENAIRES

Marie-Jeanne Glayzon mjglayzon.utopia@numericable.fr

Cinéma Utopia LES FILMS DU POTAGER

4, escaliers Sainte-Anne - 84000 AVIGNON

Tél.: 04 90 82 65 36

MODALITÉS D'INSCRIPTION DANS ADAGE

Les demandes de participation aux PROJETS DAAC se font uniquement sur ADAGE entre le 25 avril et le 31 mai 2022.

A savoir : Les IEN ou les chefs d'établissement devront valider toute demande déposée dans ADAGE.

ADAGE est accessible via le portail ARENA avec vos identifiants académiques :
mail professionnel nominatif prénom.nom@ac-aix-marseille.fr

Pour inscrire un projet, il est nécessaire d'avoir des droits de rédacteur, que vous devez demander à votre chef d'établissement, seulement si vous n'avez encore jamais renseigné ADAGE (lors du recensement ou des appels à projets).

Pour déposer votre demande :

- Sur la page d'accueil d'ADAGE, cliquer sur le bouton vert « OUVERT » dans la campagne d'appel à projets
- Sur la page « Monter son projet d'éducation artistique et culturelle », cliquer sur « Créer un nouveau projet. »
- Renseigner les rubriques 1, 2, 3 uniquement.

Important : Au moment de la saisie du projet, ne pas tenir compte des mentions « étapes à compléter » et « ce champ est obligatoire » pour les rubriques 4, 5, 6. Il s'agit d'une obligation générée par le paramétrage national de l'application indépendante de notre volonté.

VOTRE PROJET EST BIEN ENREGISTRÉ MÊME SANS RENSEIGNER CES RUBRIQUES.
VOTRE PROJET EST CONSULTABLE DANS L'ONGLET « MONTER SON PROJET. »

MODALITÉS FINANCIÈRES

Les établissements prennent en charge le coût des trois séances obligatoires (soit une séance par trimestre) pour les classes de 6e, 5e et 4e, 3e à raison de 2,50 € la place de cinéma par élève ainsi que les frais de transport.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Les demandes de participation à un PROJET DAAC sont examinées par des comités de pilotage partenariaux, qui se tiendront début juin 2022. Les résultats de ces comités seront communiqués par courriel mi juin 2022.